

**Le 22 juillet 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la sept cent soixante-quatorzième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 18h30 conformément à l'article 148 du Code municipal.

**SONT PRÉSENTS:** Madame la conseillère Nancy D'Amour, Messieurs les conseillers Luc Verner et Martin Prescott et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

**ÉTAIENT ABSENTS:** Messieurs les conseillers Sébastien Renaud, Martin Proulx et Luc Prud'homme

**2019-07-1470 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le Maire constate que tous les membres du conseil qui ne sont pas présents ont dûment été convoqués à la présente séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Prescott**  
**APPUYÉ PAR** la conseillère **Nancy D'Amour**

**ET RÉSOLU** que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 22 juillet 2019 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE MOTION – règlement 2018-023**

---

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2018-023 décrétant une dépense pour une aide financière et un emprunt de 111 000 \$ ;

**Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.**

**2019-07-1471 Signataire autorisés d'une entente avec Bell Canada**

---

**ATTENDU QUE** les citoyens du secteur Lonsdale est n'ont pas accès à un service d'internet convenable ;

**ATTENDU QUE** le dit secteur n'est pas admissible aux programmes fédéraux et provinciaux actuels de branchement à l'internet haute-vitesse ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a effectué diverses démarches au cours des dernières années pour offrir un service d'internet haute-vitesse dans ce secteur ;

**ATTENDU QUE** la compagnie Bell Canada est intéressée à déployer un réseau de fibre optique dans ce secteur moyennant une participation financière de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite aller de l'avant avec la proposition de Bell Canada

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Prescott**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à l'expansion de la couverture du réseau de fibre jusqu'au

domicile tel que présenté par Bell Canada à la Municipalité, laquelle est jointe en annexe à la présente.

La contribution de la Municipalité au montant de 111 000 \$ sera financée au moyen d'un règlement d'emprunt à être adopté prochainement.

Adoptée à l'unanimité

---

**2019-07-1472 Abolition du poste de directeur des services techniques**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris la décision de réorganiser sa structure organisationnelle afin de répondre de manière adéquate à ses besoins tout en engageant des frais moins importants ;

**ATTENDU QU'**en raison de cette réorganisation, le poste cadre de directeur des services techniques n'est plus requis ;

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Parenteau occupe le poste de directeur des services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le Maire **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil décrète l'abolition du poste cadre de directeur des services techniques et ce, en date de la présente résolution ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** dans ces circonstances, le Conseil, en date de la présente résolution, mette fin au lien d'emploi de M. Sylvain Parenteau au sein de la municipalité ;

**ENFIN**, il est résolu que les responsabilités autrefois assumées le directeur des services techniques soient désormais assumées par la direction générale, laquelle aura le pouvoir de déléguer certaines responsabilités aux autres directions.

Adoptée à l'unanimité

---

**2019-07-1473 Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Marc Louis-Seize**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée

Il est 18h42

Adoptée à l'unanimité

---

Marc Louis-Seize  
Maire

---

Alain Descarreaux  
Directeur général

*Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.*